

REUNION INFORMELLE DES MINISTRES EUROPEENS EN CHARGE DE L'ESPACE

Kourou – 20 au 22 juillet 2008

Elements qui ont servi pour les interventions de la délégation belge

Session plénière du 21 juillet matin

➤ ***Global Monitoring for Environment and Security (GMES) – financement et gouvernance***

- A l'instar de GALILEO, la mise en oeuvre du GMES est un test de crédibilité pour la politique spatiale européenne définie au printemps 2007. C'est un « sacré défi » : nous devons trouver non seulement les mécanismes de financement appropriés, mais aussi une gouvernance efficace pour ce système complexe, qui doit faire travailler ensemble l'espace avec le sol, des services existants avec des initiatives nouvelles, le secteur public avec le secteur privé, des institutions nationales avec des organismes internationaux et surtout des opérateurs sectoriels avec des utilisateurs variés et dispersés.
- Ainsi, il y a lieu de continuer à mettre en place les outils permettant, au premier chef, de répondre au caractère « orienté utilisateurs » du système et donc aux besoins de ceux-ci, en particulier ceux de la communauté météorologique européenne. Il s'agit aussi de rechercher le bon équilibre pour associer les contributions en nature des Etats membres aux réalisations de l'UE et de l'ESA.

Concrètement, un fonctionnement tel que celui éprouvé depuis longtemps par EUMETSAT pour la météorologie et les services associés constitue un modèle susceptible de nous inspirer, même si, pour la gouvernance du GMES, le cadre communautaire paraît mieux adapté que le cadre intergouvernemental et si la mise en place d'une structure faîtière unique permettrait d'éviter la prolifération d'instances administratives.

- Pour assurer à la fois la continuité des services GMES et l'interopérabilité des données, il y a aussi nécessité de disposer d'un cadre réglementaire approprié. Dans ce cadre auront à être traitées les questions du copyright, de la standardisation des données, de leur disponibilité à long terme ou encore de la certification des informations satellitaires en tant que preuve légale (dans des situations tels les marées noires, le suivi des cultures, l'évaluation des dommages et, plus généralement, pour le suivi de l'application des divers traités internationaux).
- Pour ce qui est du financement du GMES, on ne pourra pas continuellement faire appel aux crédits de recherche de l'UE et aux crédits de développement de l'ESA. Comme l'a souligné à juste titre le Directeur général de l'Agence, « ces cadres programmatiques sont inadaptés au financement d'activités opérationnelles récurrentes » et surtout à la fourniture pérenne des données aux utilisateurs. Pour les phases de développement et de validation du système, il convient de s'assurer sans tarder de l'équilibre entre les ressources financières et les aspects programmatiques. Au-delà, il nous faudra prévoir dans le budget de l'Union européenne non seulement une ligne budgétaire transversale couvrant le maintien à l'état opérationnel des infrastructures et des services de base – ceci vaut d'ailleurs pour d'autres activités spatiales - , mais aussi des lignes budgétaires sectorielles finançant le recours d'une politique donnée à des services délivrés à l'aide du GMES.

- Enfin, nous tenons à rappeler l'importance d'intensifier le travail de sensibilisation entamé pour promouvoir l'usage du GMES au sein du secteur public, au premier chef au sein des divers services de la Commission européenne. Si nous voulons que le GMES contribue à l'économie basée sur la connaissance à laquelle nous aspirons, cet usage se révélera bien entendu utile à la définition et l'exécution des politiques publiques (notamment dans le cadre de la priorité « changement climatique »), mais aussi aura valeur d'exemple pour le secteur privé et devrait l'inciter à développer et à mettre sur le marché des produits à haute valeur ajoutée.

➤ **Espace et sécurité**

- Espace et sécurité, voilà bien un thème où nos diverses sensibilités vont pouvoir s'exprimer pour aboutir – du moins nous l'espérons - à un positionnement européen acceptable par chacun et cohérent. Et cette cohérence, nous pouvons l'atteindre en nous mettant rapidement d'accord sur quelques objectifs communs.

Nous en retiendrons trois à ce stade :

- le soutien de l'outil spatial à la Politique Européenne de Sécurité et de Défense : il s'agit ici de développer l'infrastructure et les services spatiaux répondant aux besoins de cette politique et, dans un premier temps, d'assurer l'interopérabilité des systèmes existants ;
 - l'europanisation de l'effort, en priorité dans les domaines où les Etats ont peu investi jusqu'à présent ;
 - l'amélioration de la coordination entre les programmes spatiaux civils et militaires, comme le soulignait déjà l'article 8 de la Résolution sur la politique spatiale européenne.
- Dans ce cadre, le GMES peut constituer au minimum une plate-forme de démonstration des synergies entre activités spatiales civiles et militaires au niveau des technologies utilisées, des applications développées et des services rendus.
 - Par ailleurs, l'initiative de veille spatiale qui nous sera présentée au Conseil ministériel de l'ESA devrait constituer l'embryon d'un véritable système européen de surveillance de l'espace, qui s'affranchisse du recours exclusif à des capacités étrangères et qui nous permette de connaître en temps réel les menaces qui planent sur nos infrastructures spatiales et donc sur nos services opérationnels. Pour y arriver, intensifions le dialogue entre la Commission européenne, l'Agence européenne de Défense, l'ESA et les Agences nationales qui disposent déjà de moyens en la matière et identifions ainsi en les harmonisant les besoins de chacune de ces instances.
 - Dans le cadre de la thématique « espace et sécurité », il convient aussi d'évoquer le programme intergouvernemental d'observation de la Terre essentiellement à des fins de renseignement militaire qu'est le programme MUSIS. Six pays européens, dont le mien, travaillent pour l'instant à sa définition. Voyons à présent si l'implication de l'Agence européenne de Défense ne constituerait pas une avancée significative permettant de mutualiser un effort relatif à une infrastructure commune en la mettant au service des besoins de sécurité et de défense de l'Union européenne et de ses Etats membres. L'action de l'EDA pourrait ainsi venir en complément du travail déjà mené par les nations MUSIS, en précisant par exemple les règles d'utilisation et de partage des données auprès des utilisateurs européens accrédités. En fin de compte, il s'agirait donc d'optimiser l'utilisation d'un investissement et d'en amplifier les synergies en veillant à éviter, par la même occasion, la duplication de capacités dont on accuse trop souvent les pays européens.

➤ **Espace et changement climatique**

- En ce qui concerne la lutte contre le changement climatique, la délégation belge est d'avis que comprendre les mécanismes physiques ou sociétaux qui sont à l'oeuvre est une première étape. Pour ce faire, il est indiqué que l'Europe dispose d'une capacité spatiale d'observation indépendante, qui lui permettra de disposer de données systématiques et dans la durée et, ce faisant, de participer au réseau mondial pour mieux appréhender ce changement. Mais les efforts européens doivent aussi s'orienter sur l'étude des conséquences du réchauffement climatique. Il s'agit de pouvoir adapter les différentes politiques européennes (agriculture, énergie, environnement, transport, etc) au nouveau contexte écologique mondial.
- Plus généralement, l'initiative « espace et changement climatique » est importante en ce qu'elle reconnaît le rôle indispensable des systèmes spatiaux comme outils pour comprendre et gérer les problèmes globaux. C'est un pas important vers la reconnaissance politique de l'importance du secteur spatial que nous appelions de nos vœux lors du 4^e Space Council. A ce titre, il nous semble urgent que les capacités irremplaçables des systèmes spatiaux soient utilisées au mieux pour appréhender la crise alimentaire mondiale.
- Quant à la proposition de créer un Centre européen de recherche sur le changement climatique, voilà un point qui mérite d'être traité dans un cadre plus large que l'activité spatiale. Dans le domaine du changement climatique, il existe en effet déjà de nombreuses initiatives de recherche, qui relèvent du 7^{ème} PCRD, des réseaux ERA, des Communautés de la connaissance et de l'innovation de l'EIT ou encore des infrastructures et des programmes de recherche nationaux. Une première étape paraît donc d'évaluer les capacités existantes au regard des besoins auxquels un tel centre doit répondre. S'il s'agit en particulier de disposer de moyens plus importants de calcul et de modélisation pour traiter et archiver les données spatiales pertinentes, mon pays est ouvert à en préciser les modalités.

➤ **Espace et économie (stratégie de Lisbonne)**

- La Belgique partage le constat que le secteur spatial contribue à la croissance en Europe. Comme l'a mis en évidence le colloque "*L'Espace au service du citoyen*" tenu récemment à l'Assemblée nationale française, « *le domaine spatial conditionne et structure de nombreuses chaînes de création de valeur; il constitue un levier de développement qui mobilise en amont des financements publics significatifs et génère en aval des retours importants sur investissements* ». Et nous ajouterons qu'il participe largement à l'accès à l'information et à la formation et, plus globalement, à la construction de l'économie numérique.
- Dans ce cadre, nous voudrions souligner le rôle crucial des PME. Nous savons tous que celles-ci, de par leur structure légère et leur faculté d'adaptation aux marchés sont souvent le berceau d'un haut potentiel de créativité et jouent un rôle important dans le développement des technologies innovantes et des produits et services pointus. En créant un « *lead market* » dans le secteur des services faisant appel à l'outil spatial, veillons donc à y réserver une place importante aux PME.
- Comme je l'ai souligné lors de notre échange à propos du GMES - et c'est particulièrement sensible pour le secteur des PME -, il y a nécessité de définir un cadre réglementaire pour les services aval de l'activité spatiale, qui fixe des standards pour l'archivage et la dissémination des données satellitaires et pour les interfaces avec les utilisateurs de ces données.

- Enfin, en marge de notre échange de vues sur le lien entre espace et économie, je voudrais m'arrêter un instant sur la question de la concurrence au plan mondial. Pour la délégation belge, l'espace n'est pas un secteur économique comme les autres : de par son importance stratégique et de par le fait que la compétition mondiale s'exerce dans le cadre de marchés dont la plupart sont fermés et/ou subventionnés, c'est un secteur qui s'accorde mal avec le principe de la concurrence "libre et non faussée". L'Union européenne devrait donc accepter une politique industrielle idoine et la mise en place d'instruments de soutien adaptés aux caractéristiques du secteur spatial. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne l'accès autonome de l'Europe à l'espace ou la mise en place de systèmes stratégiques tel GALILEO.

Session plénière du 21 juillet fin d'après-midi

➤ **Exploration spatiale**

- La Belgique se réjouit de l'échange de vues sur l'exploration spatiale qui a lieu ce soir, car nous avons bien dû constater, avec d'autres, que l'Europe était jusqu'à présent trop souvent dans une position réactive dans ce débat. et que nous étions ainsi fréquemment amenés à répondre à des initiatives lancées par les autres puissances spatiales. Mon pays souhaite que nous ayons donc une attitude plus proactive sur ces questions : la définition du rôle de l'Europe dans l'exploration spatiale est un pré-requis indispensable. Ce rôle est à construire sur les priorités politiques, mais également sur les domaines d'excellence scientifiques et technologiques de l'Europe. La Conférence à haut niveau proposée par la Commission européenne devrait nous y aider.

Bien évidemment, notre affirmation en la matière ne doit empêcher en rien les partenariats avec les autres puissances spatiales là où ceux-ci sont souhaitables ou indispensables, ne fût-ce qu'eu égard à la complexité et aux coûts de l'exploration spatiale quand elle revêt les habits humains.

- Et c'est ici notre second message sur cette thématique : sommes-nous prêts, individuellement comme Etat membre et collectivement dans un cadre européen, à investir des milliards d'euros pour jouer un rôle décisif dans l'exploration humaine ? Nous savons que plus nos objectifs d'exploration seront ambitieux et plus les montants à dépenser seront élevés et les délais de réalisation importants. Pour y voir plus clair - et il y a nécessité d'y voir plus clair avant de s'engager plus avant -, nous invitons les instances ad hoc à nous préparer des scénarios cohérents de différentes natures et de différentes ampleurs pour nous permettre de choisir ensemble celui qui concilie le mieux nos ambitions, c.à.d. notre volonté d'être visible, de marquer notre empreinte et de coopérer, avec nos capacités financières. A partir de là, l'approche par étapes s'imposera naturellement.

Session plénière du 22 juillet matin

➤ **Questions transverses**

- L'ESA est l'institution qui, depuis 40 ans, a permis à l'Europe de s'affirmer dans le domaine spatial et à ses Etats membres de développer ou de conforter une expertise dans ce domaine. A ce moteur scientifique et technique qu'est l'ESA, nous avons ajouté un moteur politique, l'UE. Il convient à présent d'assurer la synchronisation des deux moteurs en conciliant au mieux les deux impératifs suivants :

- conserver aux divers Etats membres l'intérêt qu'ils ont manifesté jusqu'ici d'investir dans la science et la technologie spatiales ;
- doter l'Europe des meilleures infrastructures et services spatiaux aux coûts les plus bas.

- L'Europe est une puissance spatiale à côté des autres, qui sont tantôt des partenaires, tantôt des compétiteurs. Et ce sont les deux caractéristiques – coopération et compétition – qui doivent être simultanément prises en compte dans notre politique des relations internationales en matière spatiale. Coopération puisque l'activité spatiale est par nature globale; compétition d'autant qu'elle s'exerce dans un cadre qui n'offre pas des conditions équitables de mise en concurrence.

L'Europe ne pourra s'affirmer dans un marché mondial qu'en assurant son autonomie en matière de capacités et de technologies critiques et en faisant en sorte que soit fait un usage préférentiel systématique des technologies qu'elle a elle-même permis de développer.

- Nous voudrions enfin rappeler ici la place que la politique spatiale européenne accorde à l'Afrique. Que ce soit dans le domaine de l'observation de la Terre ou des télécommunications, le secteur spatial a toute sa place et toute sa responsabilité dans le processus de développement de ce continent. L'établissement de partenariats de nos centres de recherche et de nos industries avec les utilisateurs africains doit constituer une priorité dans la mise en oeuvre de notre politique spatiale.

Des programmes, tel que *Vegetation* ou *SatElections*, montrent l'importance de soutenir – à côté d'autres initiatives de plus grande envergure – les projets de démonstration à l'échelle locale. Ceux-ci sont susceptibles d'apporter des solutions durables et relativement peu coûteuses à des problèmes allant de l'urgence vitale des catastrophes humanitaires au développement politique, économique, environnemental et culturel du continent africain.

* * *

*